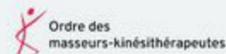




FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Outil d'aide à l'évaluation des signaux d'alerte de vulnérabilité et d'emprise



Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Afin d'aider les kinésithérapeutes à prendre la décision de procéder à un signalement conformément à l'article 226-14 du code pénal et des articles R. 4321-61 et R. 4321-90 du code de la santé publique, le Conseil national de l'ordre a créé un outil d'aide à l'évaluation des signaux d'alerte de vulnérabilité et d'emprise présenté sous forme de questionnements.

Le kinésithérapeute doit recueillir l'accord de la victime pour porter à la connaissance du procureur de la République les sévices ou privations qu'il a constatés sur le plan physique ou psychique.

Toutefois, cet accord n'est pas nécessaire si la victime est une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique. Il s'agit de dérogations au secret professionnel qui permettent aux professionnels d'alerter les autorités compétentes.

Ces éléments ne constituent pas un questionnaire à communiquer à la personne, mais une liste de points d'alerte permettant au professionnel de s'interroger et de l'aider à évaluer la situation dans le cadre de ses échanges avec la personne. Ils sont mentionnés à titre indicatif et ne sont ni impératifs ni exhaustifs.

Cet outil a été inséré au sein du commentaire de l'article R. 4321-90 du code de la santé publique consultable sur le [site internet de l'Ordre](#).



Outil d'aide à l'évaluation des signaux d'alerte de vulnérabilité et d'emprise

Ces éléments, présentés sous forme de questionnements à destination du professionnel, permettent d'aider à la prise de décision de signalement en vertu de l'application de l'article 226-14 du Code pénal et des articles R. 4321-61 et R. 4321-90 du Code de la santé publique. Ils ne constituent pas un questionnaire à communiquer à la personne, mais une liste de points d'alerte permettant au professionnel de s'interroger et de l'aider à évaluer la situation dans le cadre de ses échanges avec la personne. Ils sont mentionnés à titre indicatif et ne sont ni impératifs ni exhaustifs.

LA VULNÉRABILITÉ

Données sociales et familiales

Le logement est-il insalubre et/ou dégradé ?

Le logement est-il entretenu ?

Le logement est-il accessible ? Est-il chauffé ? Dispose-t-il d'une installation sanitaire correcte ? La taille du logement est-elle adaptée ?

Le logement est-il isolé ? Existe-t-il des moyens de desserte ?

La personne vit-elle seule ?

La personne est-elle entourée ? La personne a-t-elle un entourage nocif ?

La personne est-elle entourée d'animaux de compagnie ? Est-elle en mesure de s'en occuper ?

Conditions financières et matérielles

La personne a-t-elle des difficultés d'accès à ses droits ?

La personne est-elle en situation d'absence de ressources et/ou de couverture sociale ?

La personne a-t-elle des difficultés financières inexplicables au regard de ses ressources ?

La personne fait-elle l'objet d'une expulsion administrative ? Fait-elle l'objet d'une rupture de fourniture d'énergie ?

Données comportementales

La personne semble-t-elle isolée ?

La personne semble-t-elle se négliger ? La personne souffre-t-elle d'une perte d'intérêt ? La personne a-t-elle un comportement passif ?

Si la personne a déjà été prise en charge par le masseur-kinésithérapeute, apparaît-il que son comportement se dégrade ?

La personne est-elle agressive verbalement et/ou physiquement ?

La personne émet-elle des plaintes particulières ?

La personne refuse-t-elle toute aide ?

La personne est-elle dans le déni ?

La personne est-elle dominée par un sentiment de peur et/ou d'insécurité ?

La personne est-elle incapable de répondre à ses besoins quotidiens tels qu'alimentaires (achats, préparation des repas) ou hygiéniques ?

Données médicales

La personne est-elle régulièrement hospitalisée ?

L'apparence physique de la personne semble-t-elle se dégrader ? La personne apparaît-elle amaigrie ? La personne a-t-elle des difficultés à se déplacer ?

La personne a-t-elle des conduites addictives ?

La personne a-t-elle des troubles cognitifs ? La personne se repère-t-elle dans le temps et/ou dans l'espace ? La personne a-t-elle des discours incohérents ? La personne fait-elle l'objet de pertes de mémoire ?

La personne chute-t-elle fréquemment ?

La personne manifeste-t-elle un mal-être ? La personne fait-elle l'objet d'insomnie ? La personne fait-elle l'objet d'une perte d'appétit ? La personne pleure-t-elle ? La personne tient-elle un discours suicidaire ? La personne est-elle angoissée ?

La personne refuse-t-elle les soins ?

La personne souffre-t-elle d'un handicap ? Ce handicap a-t-il des conséquences dans le quotidien ?

La personne a-t-elle des hématomes, plaies ou des fractures ?

La personne est-elle suivie médicalement ?

L'EMPRISE

La personne indique-t-elle être l'objet de propos dévalorisants, humiliants, dégradants ou injurieux de la part d'un membre de son entourage ?

La personne se sent-elle sous surveillance permanente ou harcelée moralement et/ou sexuellement au moyen de mails, SMS, appels, messages vocaux, lettres, etc. ? La personne dit-elle disposer librement de son temps ?

La personne se dit-elle empêchée ou restreinte par un membre de son entourage d'entrer en contact avec sa famille et/ou ses amis ? La personne est-elle libre de ses mouvements ?

La personne se sent-elle déprimée ou « à bout », sans solution ?

La personne s'estime-t-elle responsable de la dégradation de sa situation ?

La personne fait-elle part de menace, de chantage au suicide ou affectif de la part d'un membre de son entourage ?

La personne paraît-elle en situation de dépendance financière ? Un membre de son entourage l'empêche-t-elle de disposer librement de son argent ? La personne se voit-elle confisquer ses documents administratifs (papiers d'identité, carte vitale etc.) par un membre de son entourage ?

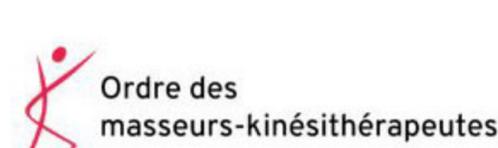
La personne est-elle dépendante des décisions d'un membre de son entourage ?

La personne évoque-t-elle l'exercice d'un contrôle, de la part d'un membre de son entourage, sur ses activités et comportements quotidiens (vêtements, maquillage, sortie, travail, etc.), sur l'expression de ses opinions ou ses choix ?



Télécharger l'outil

Le Conseil national de l'ordre



Facebook Twitter LinkedIn